



Garde d'enfants/droits aux aides légales

Par **stefmessa**, le **12/10/2011** à **17:17**

Bonjour, je suis en instance de séparation avec la mère de mes 2 filles que j'ai bien sûr reconnues à la naissance. nous ne sommes ni mariés ni pacsés. elle est l'allocataire principale des enfants et à ce titre touche les allocations familiales pour les 2 enfants. la mère de mes filles dispose de revenus important qui ne lui donne pas droits à une aide au logement par exemple. moi en revanche je n'ai pas ce luxe et il faut que l'une de mes filles au minimum soit à ma charge auprès de la caf pour prétendre à une aide qui me permettrait de louer un logement décent à mes enfants dont je réclame la garde alternée. (ce que refuse la mère) ma question est donc la suivante : comme un changement d'allocataire principale auprès de la caf nécessite obligatoirement l'accord des 2 parents, existe-t'il un recours pour obtenir gain de cause en cas de refus de la mère des enfants. par avance merci de l'aide que vous voudrez bien m'apporter. très cordialement, SM

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **21:08**

Donc vous voulez une résidence alternée fictive uniquement pour frauder la CAF ou une résidence alternée réelle uniquement pour avoir de l'argent ?